

# PERSONNE DESIGNÉE COMPÉTENTE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

## Objectif :

Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS

**Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de personnes compétente en matière de santé et sécurité au travail (Loi 2011-867 du 20 juillet 2011 ; Art L.4644-1) Cette offre s'adresse particulièrement aux TPE/PME.**

## Contenu :

Les différents enjeux : humains, financiers et économiques ;  
Une méthodologie d'analyse des situations de travail ;  
Les différents niveaux de prévention ;  
Les différents acteurs, le rôle du salarié désigné compétent  
Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations en Santé et Sécurité au Travail : grille DIGEST ou GPSST ;  
La mise en place d'une démarche de prévention.

## Modalités de mise en œuvre :

Apports de connaissances, échanges entre participants, études de cas, entraînement à l'utilisation d'un guide pratique pour faciliter la mise en œuvre de ses missions dans l'entreprise

## Durée de la formation :

3 jours soit 21 heures : sont préconisés 2 jours + 1 journée avec un travail d'inter session.

## Effectif stagiaires :

12 participants maximum

## Evaluation :

A l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation, validant les acquis.